

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL L'AN DEUX-MILLE-VINGT-TROIS LE VENDREDI 10 FÉVRIER A 19H30

DATE DE CONVOCATION : 03/02/2023 DATE D'AFFICHAGE : 03/02/2023

<u>Présents</u>: BERTHET Sandrine, BENEITO Christian, ALIOUA Yacine, GRANDCHAMP Patrick, LASSIAZ Fabienne, MURAZ-DULAURIER Gilles, CHATELAIN Eric, ARTALLE (RIMBOUD) Christelle, GARDET-CADET Michel, OMELTCHENKO Luc, CHEVRIER-GROS Sébastien,

Excusées : GIANNINA Gisèle (donne pouvoir à Fabienne LASSIAZ, DRAGNEA Cindy (donne pouvoir à Patrick

GRANDCHAMP

NOMBRE DE CONSEILLERS formant la majorité : 13 PRÉSENTS : 11

A 19h30, le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Gilles MURAZ-DULAURIER est élu secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 08/2023 DÉVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION SOCLE - 2022-2027 - CONSEIL SAVOIE MONT BLANC

Madame le Maire informe l'assemblée que le Conseil Savoie Mont Blanc (instance qui réunit les conseils départementaux de Savoie et de Haute Savoie sur des missions spécifiques, notamment la lecture publique) a approuvé le plan de développement de la lecture publique.

Afin de continuer à bénéficier des services offerts par le CSMB, il est nécessaire de conclure une nouvelle convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

✓ AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer la convention SOCLE entre le Conseil Savoie Mont Blanc et la commune de Tournon pour permettre à la bibliothèque de Tournon de continuer à bénéficier des services de la Direction de la lecture publique selon les conditions en vigueur.

Le Maire, Sandrine BERTHET Le (la) secrétaire de séance

Transmis au contrôle de légalité le Publié le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

VOTANTS: 13

073-217302975-20230210-2023_08-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2023 Publication : 14/12/2022